

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2020-06

24 juillet 2020

Convocation du 21 juillet 2020

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORiant, Michèle GUWY, Delphine LUTUN, Isabelle MARCANT, Marie WYART.
MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît CATRICE, Benoît DECLERCQ, Albert PIETERSOONE, René SELOSSE, Stéphane SOCKEEL, Bernard VERHAEGHE.

Membre absent excusé :

Emmanuel MONKERHEY

Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORiant lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte rendu effectué par la secrétaire de séance du 10 juillet 2020, Marie-Laure GLORiant. Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie :

Comme indiqué lors du précédent conseil, la commune a embauché Mme Anne-Sophie MAILLET. Son contrat se déroule du 20 juillet 2020 au 30 septembre 2020 pour être formée, remplacer Romain durant sa période de congés, mais aussi pour le compléter durant le mois de septembre. M. le Maire invite Anne-Sophie MAILLET à se présenter et indique que la commune est contente de son arrivée car cela permet de tenir l'ensemble des dossiers à jour pour le bon fonctionnement de la mairie. Il précise également que Anne-Sophie a déjà plusieurs expériences en mairie à son actif, qu'actuellement, M. Romain MORVAN et Mme Ingrid MARQUIS forment Anne-Sophie sur les logiciels et qu'elle effectue déjà des tâches complexes au bout d'une semaine.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Adoption du compte de gestion

M. le Maire remercie l'ensemble de son équipe (adjoints, conseillers, secrétaire de mairie) pour le travail qui a été fait sur le premier budget de l'équipe municipale. Il passe ensuite la parole au premier adjoint : M. Benoît CATRICE.

Benoît CATRICE explique et définit plusieurs termes évoqués lors du vote du budget afin que cela puisse être compréhensible par chacun : « La commune distingue les dépenses en deux sections : une section d'investissement et une section de fonctionnement. Les investissements sont les dépenses que la commune effectue à titre exceptionnel. Les dépenses de fonctionnement sont celles effectuées tous les jours. Dans chaque section, nous retrouvons les recettes et les dépenses qu'il faut budgéter avec un numéro comptable précis pour chaque dépense ou chaque recette. En mairie, c'est M. MORVAN qui est chargé de saisir tout au long de l'année chaque opération de dépenses et de recettes. Une fois l'ensemble saisi, il transmet l'ensemble à la perception. La perception joue le

même rôle que le secrétaire de mairie. En fin d'année, le compte de Romain et le compte de perception doivent être identiques [...] Le compte de gestion représente celui tenu par la perception. »

M. Romain MORVAN complète l'explication du premier adjoint avec le tableau suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice de la commune de Noordpeene

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes (nettes en euro)	282 208,89 €	485 059,06 €
Dépenses (nettes en euro)	269 070,32 €	484 114,09 €
Résultat de l'exercice		
• Excédent (Recettes – Dépenses)	13 138,57 €	944,97 €

Suite aux explications, M. le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal procéder au vote.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Adoption du compte administratif

M. Benoit CATRICE prend la parole pour expliquer la mécanique du compte administratif : « Il faut reprendre l'excédent de chaque section et de l'ajouter à l'année en cours. ». Le compte administratif représente le compte tenu par le secrétaire de mairie.

M. Romain MORVAN expose le compte administratif avec les tableaux suivants :

Résultats du compte administratif de la commune de Noordpeene.

Fonctionnement	Recettes (R)	485 059,06 €
	Dépenses (D)	484 114,09 €
	Résultats (R-D)	944,97 €
Investissement	Recettes (R)	282 208,89 €
	Dépenses (D)	269 070,32 €
	Résultats (R-D)	13 138,57 €

	Investissement	Fonctionnement
Résultats de l'exercice	13 138,57 €	944,97 €
Résultats antérieurs	-119 634,23 €	521 553,07 €
Part affectée à l'investissement		-96 208,23 €
Résultats cumulés	-106 495,66 €	426 289,81 €
Restes à réaliser :		
▪ Dépenses	-213 863,85 €	0,00 €
▪ Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés RAR	-213 863,85 €	0,00 €
Résultat corrigé	-320 359,51 €	426 289,81 €

EXCEDENT : 105 930,30 €

Suite aux explications, M. le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal procéder au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Adoption des reports pour le nouveau budget

M. CATRICE donne une explication sur les reports pour le nouveau budget : « L'excédent au 31.12.2019 était de 105 930,30 €. Ce montant sera ajouté aux recettes prévues de 2020. »

Suite aux explications, M. le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal procéder au vote.

Les reports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

- Adoption du budget 2020

Benoît CATRICE prend de nouveau la parole afin de fournir des explications aux conseillers présents : « C'est un budget qui aurait dû être fait en mars et envoyé à la mi-avril mais avec le report du second tour au mois de juin et la crise sanitaire, nous le votons aujourd'hui et la limite pour le rendre est le 31 juillet 2020. [...] Chaque poste doit être budgété et le budget doit être à l'équilibre. »

M. Romain MORVAN complète l'explication de M. le premier adjoint : « Le budget est un ensemble de prévisions de recettes et de dépenses. Six mois du budget prévisionnel sont déjà écoulés et la prévision se fait sur les mois à venir en prenant compte des dépenses et des recettes déjà effectuées. Il faut que les recettes et les dépenses soient à l'équilibre. » et il expose la vue d'ensemble suivante :

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement Votes au titre du présent budget	553 590,30 €	447 660,00 €
	+	+
002 Résultat de fonctionnement reporté		105 930,30
	=	=
Total de la section de fonctionnement	553 590,30 €	553 590,30 €

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement Votes au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	90 242,20 €	410 601,71 €
	+	+
Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	213 863,85 €	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	106 495,66 €	
	=	=
Total de la section investissement	410 607,71 €	410 607,71 €

EQUILIBRE

Suite aux explications, M. le Maire sort de la salle pour laisser le conseil municipal procéder au vote.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Adoption des subventions pour les associations

M. le Maire souligne l'importance de la présence des associations sur notre commune et propose de reconduire les subventions tels qu'elles ont été votées en 2019. Les conseillers municipaux ont voté des hausses et des subventions exceptionnelles à certaines associations en fonction des actions effectuées sur la commune.

Mme Isabelle MARCANT s'étonne de certains montants attribués à certaines associations, elle est rejointe par plusieurs conseillers.

M. le Maire fait remarquer qu'au vu du délai imposé pour la validation et de l'envoi du budget, à savoir le 31 juillet 2020, les montants attribués aux associations seront revus l'année prochaine.

Voici les montants validés par le conseil municipal :

- A chacun son livre : 1800 € (1,20€/habitant par la CCFI avec un complément de la commune)
- Union Sportive Pays de Cassel : 2900 €
- Amicale du RPI : 350 €
- Comité des Fêtes : 3700 €
- Jeunesse Active Noordpeenoise : 700 €
- Fraternité des Aînés : 400 €
- La Gâchette Noordpeenoise : subvention exceptionnelle de 4000 € suite aux travaux effectués bénévolement et à leur charge par les membres au nouveau stand de tir.
- Association communale des chasseurs : 200 €
- Radio Uylenspiegel : 50 €
- ADMR Rubrouck : 150 €
- Amicale des donateurs de sang bénévole : 150 €
- Maison de la Bataille : 6000 €
- Comité de la Peene : 400 €
- Yser Houck : 50 €
- Noo3D : 500 €
- Un mât de mai en Flandre : 200 €
- ASEEC : 1,25€/habitant
- Village Patrimoine : 400 € (Pour les adhésions à l'année 2019/2020 et 2020/2021)

M. Bernard VERHAEGHE demande à quel moment seront versés les subventions aux associations. M. le Maire propose qu'elles soient versées dans les plus brefs délais.

L'ensemble du conseil municipal excepté M. le Maire procède au vote et adopte les subventions aux associations à l'unanimité des membres présents.

- Lancement de la procédure de recrutement pour le remplacement de Lucia

M. le Maire évoque le départ à la retraite de Mme Lucia LEROUX le 31 août 2020 et indique que la commune a besoin de sa remplaçante le 1^{er} septembre. La procédure de recrutement doit être lancée rapidement.

M. MORVAN explique que nous devons déclarer une vacance de poste au centre de gestion. Même s'il est possible que le poste soit pourvu en interne, il est obligatoire de suivre la procédure. Il indique qu'un recrutement interne, engendrerait une vacance dans un autre poste, et qu'un recrutement pour un adjoint technique polyvalent devra être effectué également.

Suite aux explications, l'ensemble du conseil municipal procède au vote et adopte le lancement de la procédure à l'unanimité.

- Lancement de la procédure de recrutement pour d'un agent technique polyvalent

Comme indiqué dans le point précédent, si le poste que constitue le remplacement de Lucia est pourvu en interne, il faut ouvrir un second poste pour remplacer le recrutement en interne.

Suite aux explications, l'ensemble du conseil municipal procède au vote et adopte le lancement de la procédure à l'unanimité.

- Communications et questions diverses

Une invitation à se rendre à la fête du centre de loisirs du RPI a été donnée à chaque conseiller. Le centre se déroule actuellement jusqu'au 31 juillet 2020 sur la commune. Cette fête se déroulera vendredi 31 juillet 2020 à partir de 19h15, en plein air, sur le parking de la mairie de Noordpeene. Les conseillers ont été informés que les réservations s'arrêteront lundi 28 juillet pour pouvoir les transmettre à l'ASEEC.

M. le Maire souhaite que la commission Développement Durable réfléchisse et propose un projet par rapport à la promesse électorale suivante : « Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces communaux ».

M. le Maire informe avoir reçu une délégation de quatre personnes de la CCFI le 24 juillet au matin, durant la présence du centre de dépistage du COVID-19 à la mairie. Ils ont évoqués le PLUi-H et M. le Maire a posé la question concernant la classification du délaissé accolé à la zone de tri, qui a été évoqué dans le rapport suite au passage de la DREAL le 24 juin dernier. Les techniciens de la CCFI ont indiqué qu'il n'était pas nécessaire de changer la destination du délaissé si celui-ci n'est pas utilisé purement et simplement dans la zone de tri. Les techniciens ont également indiqué qu'il est interdit reboucher une mare, arracher une haie ou défricher une pâture sauf si cette mare, cette haie ou cette pâture est recrée ailleurs avec une condition d'avertissement à la CCFI. Un technicien juriste de la CCFI reste à disposition et viendra durant le mois d'août sur la commune.

M. Albert PIETERSOONE évoque le sujet de la restauration scolaire. Il a rencontré deux nutritionnistes avec lesquelles la commune pourrait travailler, un choix sera fait entre les deux. Une réunion sera faite début août avec Marianne DESWARTE, quelques parents d'élèves, la nutritionniste et la commune pour élaborer de nouveaux menus en respectant les normes. Les conseillers souhaitent que la modification des menus soit effective le 1^{er} Septembre.

M. le Maire informe qu'au niveau de la Médiathèque, un carreau qui est fêlé sera remplacé. M. Albert PIETERSOONE a contacté l'assurance de la commune pour une prise en charge du sinistre. L'enseigne de la médiathèque situé au niveau de la porte d'entrée côté parking sera également refaite, plusieurs devis ont été demandés.

M. Bernard VERHAEGHE demande si le repas des aînés organisé chaque année par le CCAS début septembre ainsi que le colis des aînés, M. le Maire confirme la programmation du repas. Après concertation, il sera programmé dans la Salle Paul Hazard durant le mois d'octobre.

Mme Michelle GUWY demande si quelque chose sera fait pour remercier les bénévoles qui ont confectionnés les masques. M. le Maire répond positivement. Une date doit être programmé.

M. le Maire communique un message de l'association des maires de France qui informe de la tenue du salon annuel des maires du 24 au 26 novembre 2020. Pour les conseillers qui souhaitent s'y rendre, une réservation doit être faite auprès de Romain et transférer par mail à l'association.

Mme Marie-Laure GLORiant évoque les plaintes de plusieurs habitants concernant la présence de déjections canines rue La Place. M. le Maire propose que la commission Développement Durable prenne en charge le problème. Les conseillers municipaux proposent plusieurs solutions : la pose d'un distributeur de sacs pour ramasser les déjections, une sensibilisation de la population possédant un ou des chien(s), la mise en place d'une charte du bon citoyen.

M. le Maire exprime le souhait d'un plan de distribution des boîtes aux lettres pour les communications de la commune soit mis en place. Une proposition de partenariat sera faite à plusieurs associations du village pour la distribution des événements et communications de la commune et des associations. Il parle également d'un repas

convivial qui sera fait en fin d'année avec les membres du CCAS, les employés communaux, les conseillers municipaux et leur famille afin de remettre un cadeau de fin d'année pour les employés municipaux. Il évoque également un accueil des nouveaux arrivants sur la commune.

Mme Isabelle MARCANT informe les conseillers qu'elle a été sollicitée par la commune de Zuytpeene pour faire partie du jury des jardins fleuris. Le jury s'est déroulé le samedi 18 juillet 2020. M. le Maire souhaite, qu'en 2021, la commune relance la compétition « maisons et jardins fleuris ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h56.

Thierry DEHONDT

Benoît CATRICE

Bernard VERHAEGHE

Albert PIETERSOONE

Isabelle MARCANT

Laurent BALZA

Nathalie BALZA

Marie-Laure GLORiant

Michèle GUWY

Delphine LUTUN

René SELOSSE

Stéphane SOCKEEL

Marie WYART

Benoît DECLERCQ